



CONCOURS NATIONAL DU CHEVAL ARABE « BON et BEAU »

L'ACA a mis en place en 2015, le Concours National du Cheval Arabe « Bon et Beau ».

Il se déroulera cette année le jeudi 6 octobre à Uzès dans le cadre des Finales Endurance.

L'objectif de ce concours est de valoriser les chevaux qui ont acquis des qualifications sur le circuit sportif SHF, en les jugeant dans une optique « race ». Il s'agit donc d'un élément supplémentaire de leur caractérisation. Ce concours est réservé en 2016, aux chevaux arabes de 4, 5 et 6 ans.

Des primes seront versées dans le cadre du programme d'élevage de l'ACA (voir point 6 ci-dessous).

Le concours sera « OPEN » pour tous les chevaux qui auront obtenu au préalable la qualification requise sur le circuit SHF Endurance 2016 (voir ci-dessous)

Le Jury sera choisi parmi le corps de juges de l'ACA.

REGLEMENT 2016

1. Conditions d'Engagement

Le Concours National du Cheval Arabe « Bon et Beau » est ouvert à tous les chevaux arabes répondant à l'ensemble des critères suivants :

- *Chevaux nés en France et inscrits au stud-book français du cheval arabe à la date du concours*
- *Chevaux inscrits au Programme d'Élevage de l'ACA (à titre exceptionnel, en 2016, les chevaux non-inscrits au PE seront admis à participer mais ne seront pas primés)*



- Chevaux remplissant les conditions de qualifications SHF suivantes (*ce sont les qualifications nécessaires et suffisantes pour que tout cheval puisse être inscrit à la Finale*)
 - Endurance
 - 4 ans : 20 km et 1^{ère} ou 2^{ème} prime sur un CIR 2016
 - 5 ans : 40 km
 - 6 ans : 60 km

2. Conditions sanitaires

- Un contrôle vétérinaire sera réalisé
- Le document d'accompagnement devra être présenté et les vaccinations devront être à jour
- Les chevaux présentant des signes de souffrance ou de maladie ne seront pas autorisés à participer
- L'usage de toute substance destinée à masquer la souffrance ou d'altérer les performances naturelles des chevaux est interdit. Des contrôles pourront être effectués sous la gouverne du comité disciplinaire.
- L'usage de produits destinés à dénaturer la couleur naturelle de la robe ou des sabots est interdit.

3. Présentation

- Les chevaux seront présentés et jugés par classe d'âge. En cas de surnombre, les classes seront divisées en fonction du sexe (femelles - mâles et hongres).
- Les chevaux seront présentés collectivement puis individuellement en main
- Une tenue correcte est exigée pour les présentateurs (jean interdit ainsi que tout vêtement à caractère publicitaire). Aucune indication concernant le nom du cheval, de son élevage ou propriétaire ne devra être visible.
- Les chevaux doivent être présentés propres et toilettés, d'abord posés puis au pas et au trot



4. Jugement-notation

- Le jury sera composé de 2 ou 3 juges choisis par l'ACA.
- Le jugement sera collégial: une seule feuille de notation sera établie par cheval.
- Les chevaux seront notés selon la grille en annexe : 9 critères visant à détailler l'ensemble
 1. Type (coeff. 2)
 2. Tête
 3. Encolure et Epaule
 4. Dos
 5. Croupe
 6. Antérieurs
 7. Postérieurs
 8. Pas
 9. Trot
- Pour chaque critère, une note de 1 à 5 (avec demi-points) sera donnée.
- Une note moyenne pondérée (coeff. 2 pour le type et coeff. 1 pour les autres notes) sera ensuite calculée.
- La moyenne pondérée servira à déterminer la catégorisation de chaque cheval
 - ❖ Catégorie Or : moyenne pondérée supérieure ou égale à 4,4 (sans note inf. à 3)
 - ❖ Catégorie Argent : moyenne pondérée supérieure ou égale à 3,8 (sans note inf. à 2,5)
 - ❖ Catégorie Bronze : moyenne pondérée supérieure ou égale à 3 (sans note inf. à 2)
 - ❖ Sans mention : moyenne pondérée inférieure à 3
- Dans la mesure du possible, toutes les notes devront être argumentées par écrit sur le protocole. Les notes inférieures ou égales à 3 devront l'être obligatoirement.



- Une copie de la feuille de notation sera fournie au propriétaire ou à son représentant

La catégorisation est acquise pour la classe d'âge. Le cheval pourra être représenté les années suivantes.

5. Classement

Aucun classement ne sera établi.

6. Primes 2016 :

- Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'ACA les primes seront allouées, à parts égales, aux naisseurs et aux propriétaires en règle de cotisation 2016, des chevaux inscrits au programme d'Élevage de l'ACA
- Elles seront attribuées dans une enveloppe de 10000 € et seront fonction des U.V. obtenues par chaque cheval selon le barème suivant :
 - ✓ label Or : 4 U.V.
 - ✓ label Argent : 2 U.V.
 - ✓ label Bronze : 1 U.V.

NB : le montant maximum de l'UV est fixé à 250 € et ce, quel que soit le nombre d'UV attribuées

7. Participation à la Finale SHF

La participation à la Finale est facultative. Toutefois les chevaux labellisés « B et B » Or-Argent-Bronze se verront remettre un « kit » (contenu à déterminer) permettant de faire valoir cette caractérisation lors des contrôles vétérinaires et l'épreuve courue lors de la finale.



8. Engagement

- ✓ En 2016, l'engagement est offert aux chevaux inscrits au programme d'Elevage.
- ✓ Le boxe est payant. Les chevaux ne participant pas à la Finale peuvent être logés à l'extérieur.
- ✓ L'engageur fournira la preuve de la qualification du cheval.